

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°035/2026 – ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°035/2026 :

Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

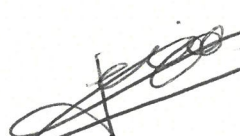

*Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, précisant le contenu et les modalités de publicité
et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les communes*

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 février 2026,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Adopte le Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 février 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°036/2026 – OUVERTURE D'UN BUDGET ANNEXE EN M41
POUR LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°036/2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.221-1 et suivants,

Vu l'article L211-2 du Code de l'Energie,

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicables aux services publics industriels et
commerciaux (SPIC),*

*Vu l'étude de faisabilité technique et financière portant sur la création d'un réseau de chaleur bois-
énergie,*

*Vu le projet d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui desservira les sites de l'école primaire
et maternelle de la Renardière, le gymnase, la salle des fêtes, la médiathèque, la résidence autonomie
et le collège,*

*Vu les projets de convention de raccordements avec le Département et Sarthe Habitat validés lors de
la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025*

*Considérant la volonté de la commune de s'engager dans la transition énergétique et de sécuriser
les coûts de chauffage des bâtiments publics et de ses partenaires,*

*Considérant que la production et la distribution de chaleur constituent des activités relevant d'un
service public industriel et commercial (SPIC)*

*Considérant qu'il convient de créer un budget annexe pour individualiser les opérations de
dépenses et de recettes afférentes à ce SPIC,*

*Après avis de la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,



Par 19 voix pour et 2 voix contre,

➤Adopte l'ouverture d'un budget annexe M41 pour la production et la distribution d'énergie
(réseau de chaleur urbain)

➤Dit que le budget sera assujéti à la TVA et doté de l'autonomie financière.

➤Autorise le Maire à procéder aux écritures de régularisation pour les dépenses préalablement
supportées par le budget principal.

.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°037/2026 – ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026
RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

Mis en ligne le :
 6 mars 2026

Date de convocation :
 24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 15
 Votants : 21

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire
 Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°037/2026 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

VU la délibération n°036/2026 du 2 mars 2026 relative à la création d'un Budget Annexe « Réseau de Chaleur Urbain »,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,

Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

Après en avoir délibéré,

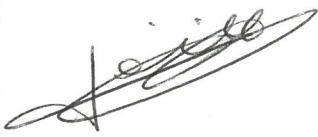

Le Conseil municipal,

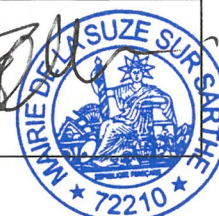
Par 17 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,

- **Adopte** le Budget Primitif 2026 du Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	61 700,00€	61 700,00€
INVESTISSEMENT	2 980 000,00€	2 980 000,00€
TOTAL	3 041 700,00€	3 041 700,00€

- **Précise** que le budget de l'exercice 2026 a été établi et voté par nature en conformité avec la circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°038/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 1 VRD/ RÉSEAU DE CHALEUR

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°038/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant la seule candidature reçue le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

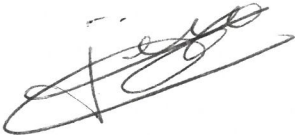


Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 1 VRD-Réseau de
chaleur » avec l'entreprise Eiffage pour un montant de 981 602,14 € HT soit 1 177 922,57€
TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°039/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 2A – GROS OEUVRE

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°039/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant les 6 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

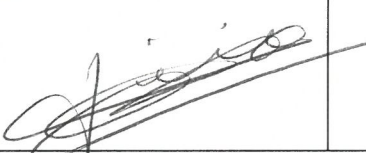


Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 2A – Gros oeuvre » avec
l'entreprise Landron SAS pour un montant de 157 000,00 € HT soit
188 400,00€ TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°040/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 2B – CHARPENTE BOIS

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°040/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant la seule candidature reçue le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,



Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 2B – Charpente Bois »
avec l'entreprise BEQUET pour un montant de 18 569,88 € HT soit
22 283,86€ TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°041/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 3 - RAVALEMENT**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°041/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

Considérant les 3 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,




Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ *Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 3-Ravalement » avec
l'entreprise Fourmy Ravalement pour un montant de 8 000,00 € HT soit 9 600,00€ TTC.*

➤ *Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier*



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°042/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 4 – COUVERTURE ET BARDAGE
METALLIQUE

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°042/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant les 5 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 4 -Couverture et Bardage
Métallique» avec l'entreprise Soprema pour un montant de 12 031,38 € HT soit 14 437,65€
TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

.../...



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick CORVAISIER

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIERES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°043/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 5 – ETANCHÉITÉ**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°043/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant les 5 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

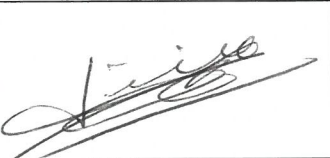
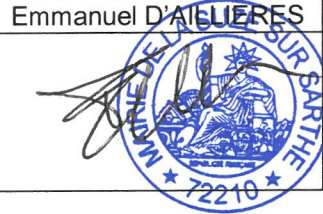
Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour 3 voix contre,

- **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 5 -Etanchéité » avec
l'entreprise Soprema pour un montant de 24 847,67€ HT soit 29 817,20€ TTC.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'ALLIERES
	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°044/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 6 – MÉTALLERIE - SERRURERIE**

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON Mikhaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikhaël KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°044/2026 :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et suivants,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et R.2123-5,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21 novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,

Considérant les 2 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres, Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOLE,

Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23 février 2026,

Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,




Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux « Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 6 -Métallerie - Serrurerie » avec l'entreprise GSA5 pour un montant de 33 598,00 € HT soit 40 317,60€ TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°045/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 7 – PLATERIE- PLAFONDS-
MENUISERIE BOIS

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°045/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant les 2 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 7 -Plâtrerie – Plafonds
– Menuiserie bois » avec l'entreprise Quali plaque pour un montant de
13 900,00 € HT soit 16 680,00€ TTC.**

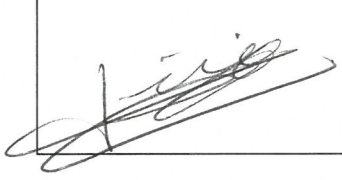
➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Patrick CORVAISIER

Le Maire,
Emmanuel D'AILLIÈRES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°046/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 8 – PEINTURE - NETTOYAGE**

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, ~~HONORE Benoît~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°046/2026 :

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et suivants,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et R.2123-5,

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21 novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,

Considérant les 2 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,

Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,

Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 2 février 2026, puis le 23 février 2026,

Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,


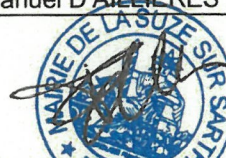
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux « Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 8 – Peinture – Nettoyage » avec l'entreprise Boulfray pour un montant de 3 990,42 € HT soit 4 788,50€ TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°047/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS
ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN LOT 9 – FLUIDES

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïté~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïté ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°047/2026 :

*Vu le Code Général de Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2121-21 et
suivants,*

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Vu l'avis d'appel public à concurrence publié sur le Bulletin officiel des Annonces de Marchés
Publics (BOAMP) le 21 novembre 2025, sur le profil acheteur Sarthe Marchés Publics le 21
novembre 2025, et sur Ouest France le 26 novembre 2025,*

*Considérant les 7 candidatures reçues le 9 janvier 2026 à 12h00, date limite de réception des offres,
Considérant le rapport d'analyse des offres réalisé par le groupement AKAJOULE,*

*Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie le 2 février 2026, puis le 23
février 2026,*

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,

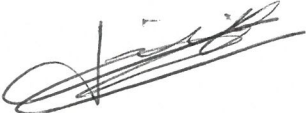


Le Conseil Municipal,

Par 18 voix pour et 3 voix contre,

➤ **Autorise Monsieur le Maire à signer le marché public suivant pour le marché de travaux
« Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur – Lot 9 – Fluides » avec
l'entreprise Elairgie pour un montant de 967 855,99€ HT soit 1 161 427,19€ TTC.**

➤ **Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 



Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°048/2026 – PRET RELAI

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoît HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY
Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°048/2026 :

*Vu les projets d'investissement de la Commune de La Suze sur Sarthe,
Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel de l'Anjou et du Maine pour l'attribution d'une ligne de crédit,
Après avoir entendu le rapport de Jean-Marc COYEAUD,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 février 2026,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
Par 18 voix pour et 3 voix contre,*

**➤ Décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine,
l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 2 500 000 Euros, aux conditions suivantes :**

Durée : 24 mois dont 21 mois de différé d'amortissement du capital

Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + 0.70 %,

Nature de taux : variable

Facturation : trimestrielle des intérêts et à terme échu

Frais de dossier : 2 500€




**➤ Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses
obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;**

**➤ Prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en
tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.**

*Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à l'Adjoint chargé des
finances pour suppléer le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à
passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y
sont insérées.*



.../...

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°049/2026 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ TÉLÉPHONIE ET INTERNET

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
 Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
 6 mars 2026

Date de convocation :
 24 février 2026

Nombre de Conseillers
 En exercice : 26
 Présents : 15
 Votants : 20

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
 KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
 Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
 MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Jean-Marc COYEAUD ne participe pas au vote

Délibération n°049/2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L. 2124-2 relatif aux appels d'offres
 ouverts et R.2124-1 à R2161.5 relatifs aux accords-cadres,*

*Considérant, la nécessité de relancer une procédure de marché public afin de renouveler les services
 de téléphonie et internet,*

Considérant que la consultation auprès de trois entreprises,

Considérant les 3 offres reçues,

*Considérant, le rapport d'analyse des offres réalisé par ETIC, proposant de retenir les offres
 économiquement les plus avantageuses,*

Vu l'avis de la Commission Consultative sur les Marchés Publics réunie 23 février 2026,

*Vu la présentation des offres faite à la Commission « Finances, Administration Générale, Activités
 économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

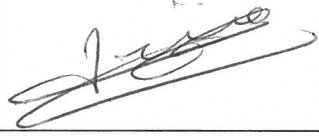
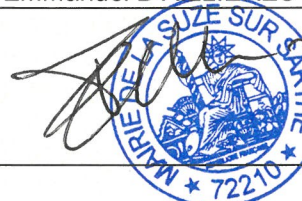
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande de service de
 télécommunications, pour une durée de 3 ans, avec la société CONTY

➤ **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°050/2026 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2025**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°050/2026 :

*Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995, appelant l'assemblée à délibérer sur le bilan annuel des
acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice
budgétaire, et retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé,*

Vu l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

*Emmanuel D'AILLIERES présente au conseil le bilan des acquisitions et cessions immobilières
effectuées par la Commune en 2025,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 2 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

➤Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières de la commune pour l'année 2025.

CESSIONS 2025




<i>Nom de l'acquéreur</i>	<i>localisation du bien</i>	<i>référence cadastrale</i>	<i>superficie</i>	<i>date de la délibération</i>	<i>prix</i>	<i>date de la signature</i>
Département	Tourne à gauche	AV36, AV38	859 m ²	24/09/2024	1€	11/02/2025

ACQUISITIONS 2025

<i>Nom du vendeur</i>	<i>localisation du bien</i>	<i>référence cadastrale</i>	<i>superficie</i>	<i>date de la délibération</i>	<i>prix</i>	<i>date de la signature</i>
Néant						

➤Dit que ce bilan sera annexé au Compte Financier Unique.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°051/2026 – VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°051/2026 :

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2311-1 et
suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,*

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639A,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

*Emmanuel D'AILLIERES expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des impôts
locaux puis rappelle les taux appliqués l'année dernière,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 2 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 20 voix pour et 1 abstention,

➤ **Fixe les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :**

➤ **Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2026**

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 48,16 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 43,09%

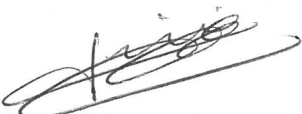
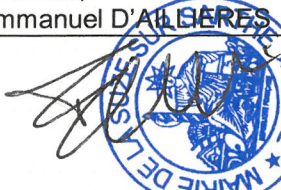
Taxe d'Habitation (TH) : 13,59%

➤ **Charge Monsieur le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques,

accompagné d'une copie de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°052/2026 – ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2026**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandre~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°052/2026 :



*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants,
L.1612-26 et L. 2311-1 à L. 2343-2,
Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux
collectivités locales M. le Maire rappelle au conseil les conditions de préparation du budget primitif,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération n°156/2022 du 13 décembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature
et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2023,
Vu le règlement budgétaire adopté par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2022,
Le Conseil municipal entendu au cours du débat d'orientation budgétaire organisé le 20 janvier 2026
en application de la loi du 6 février 1992,
Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-26 du CGCT, le document de synthèse du Budget
Primitif 2026 a été transmis aux membres du Conseil Municipal le 17 février 2026,
Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 2 février 2026,
Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,
Par 20 voix pour et 1 abstention,*

- **Adopte** le budget primitif Commune de l'exercice 2026, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	5 791 950.00€	6 212 200.00€
INVESTISSEMENT	3 474 250.00€	3 474 250.00€
TOTAL	9 266 200,00€	9 686 450,00€

- **Précise** que le budget de l'exercice 2026 a été établi et voté par nature en conformité avec la
circulaire ministérielle en date du 22 décembre 1995 (publiée au JO le 24 avril 1996).



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°053/2026 – MISE EN PLACE VIREMENTS DE CREDITS

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°053/2026 :

*Vu la délibération n°156/2022 du 13 décembre 2022 adoptant à compter du 1^{er} janvier 2023, la
nomenclature budgétaire et comptable M57 ;*

*Considérant que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'autorise,
de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la
limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.*

*Considérant que cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle
offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des
mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de
personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.*

*Considérant que cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait,
la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.
Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.*

*Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits
opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises
dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 2 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

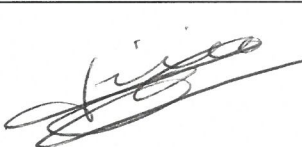

Le Conseil municipal, pour l'exercice 2026 pour le budget principal de la commune,

A l'unanimité,

**➤Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre,
à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du
montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit
432 566,25 € pour la section de fonctionnement et 295 596,96€ pour la section
d'investissement.**

.../...



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'ALLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°054/2026 – CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN
ENTRE LA COMMUNE, LE CCAS ET LE FOYER LOGEMENT

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°054/2026 :

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale, notamment les articles 32 et suivants,*

*Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités
territoriales et de leurs établissements publics,*

Dans l'attente de l'avis du Comité Social Territorial,

*Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une
collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de
créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de
l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à
cinquante agents,*

*Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble
des agents de la commune, du C.C.A.S. et de la Résidence Autonomie,*

*Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et
privé au 1^{er} janvier 2026 :*

Commune = 81 agents,

C.C.A.S./Résidence Autonomie = 7 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun,

*Le Maire propose au Conseil municipal de créer un Comité Social Territorial commun à la commune,
au C.C.A.S et au Foyer Logement.*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,

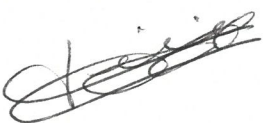
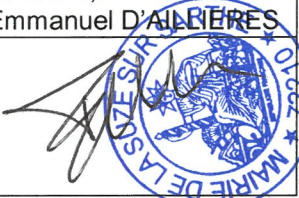
Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

**➤Décide de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune,
du C.C.A.S et de la Résidence Autonomie.**



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'ALLIÈRES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°055/2026 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 1ère CLASSE

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
 Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
 6 mars 2026

Date de convocation :
 24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 15
 Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
 KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
 Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
 MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°055/2026 :

*Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
 Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de
 chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de
 l'établissement,*

*Vu le tableau des ratios « promus-promouvables » approuvé par le Conseil municipal du 10 février 2026,
 Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 9 février 2026,*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 23 février 2026,*

Entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,



Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide,

A l'unanimité,

➤ **De créer un poste Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 5
 septembre 2026.**

➤ **De supprimer un poste Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à cette
 même date.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°056/2026 – REMBOURSEMENT DE FRAIS ET PRISE EN CHARGE
DE LA FORMATION D'UN AGENT

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
 Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
 KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
 Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
 MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
 6 mars 2026

Date de convocation :
 24 février 2026

Nombre de Conseillers



En exercice : 26
 Présents : 15
 Votants : 21

Délibération n°056/2026 :

*Vu les frais de formation BAFD avancés par un adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe,
 Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 23 février 2026,,
 Ayant entendu l'exposé de Jean-Marc COYEAUD,
 Après en avoir délibéré
 Le Conseil municipal,
 A l'unanimité,*

➤ **Décide de rembourser à l'agent concerné la somme de 29,70€ correspondant à un acompte
 sur frais de formation.**

➤ **Décide de régler le solde de BAFD à l'organisme UFCV, soit 440€.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°057/2026 – DEMANDES DE SUBVENTION –
DOTATION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°057/2026 :

Considérant que Monsieur le Préfet se propose de répartir entre les communes et groupements de communes de moins de 10 000 habitants la dotation du produit des amendes de police de

Considérant que la création d'un abri de bus devant la gare est de nature à améliorer la sécurité et la circulation routière,

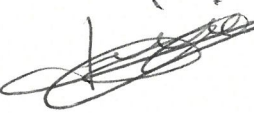

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 24 février 2026,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Sollicite** l'attribution d'une subvention au titre de la dotation du produit des amendes de police de sécurité routière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°058/2026 – RAPPORT ARTIFICIALISATION DES SOLS**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°058/2026 :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2231-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 101-2-1 ;

*Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et
renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience » ;*

*Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte
contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;*

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de La Suze-sur-Sarthe approuvé en 2007 ;

*Vu le projet de rapport local de suivi de l'artificialisation des sols portant sur la période 2021-
2022, joint à la présente convocation ;*

*Considérant que la loi impose aux communes disposant d'un document d'urbanisme d'établir un
rapport de suivi de l'artificialisation des sols au moins tous les trois ans ;*

*Considérant que ce rapport doit permettre de mesurer la consommation des espaces naturels,
agricoles et forestiers (NAF) sur le territoire communal et d'évaluer le respect des objectifs de
sobriété foncière ;*

*Considérant que pour la période 2021-2022, le diagnostic établi fait état d'une consommation
d'espaces NAF de 0,8 hectare sur la commune, intégralement dédiée à l'habitat ;*

*Considérant que ce rapport constitue un outil de transparence et de diagnostic essentiel pour la
collectivité, en vue des futures mises en conformité du document d'urbanisme avec les objectifs
régionaux (SRADDET) et législatifs (Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) ;*

Considérant que le Conseil Municipal est invité à débattre sur la base de ce rapport ;

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

Après en avoir délibéré,




Le Conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Prend** acte de la présentation du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols pour la période 2021-2022.
- **Constata** qu'un débat a eu lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les données présentées et sur la trajectoire de sobriété foncière de la commune.

.../...

- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération ainsi que le rapport de suivi aux services de l'État

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°059/2026 – CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°059/2026 :

*Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à l'instauration de mesures particulières à
l'égard des animaux errants,*

Vu les articles L.211-21 et L.211-22 du Code Rural,

Vu le projet de convention proposée par la Pension de la Carrière,

*Considérant l'obligation faite aux communes de prendre toutes dispositions propres à empêcher la
divagation des chiens et des chats sur le territoire de la commune,*

Considérant l'absence de fourrière animale communale,

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 2 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

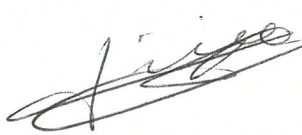

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Par 20 voix pour et 1 voix contre,

➤ **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière animale avec la Pension
de la Carrière, à compter du 1^{er} mars 2026 jusqu'au 28 février 2027, sachant que la contribution
financière au service correspondra :

*au coût de gestion de l'équipement au prorata du nombre d'habitants de notre commune, à
hauteur de 0,50€ TTC/habitant/an.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°060/2026 – TARIF CAPTURE ANIMAL**

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°060/2026 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et de la pêche maritime,

*Considérant la nécessité de faire supporter aux propriétaires des animaux les coûts engagés par la
collectivité pour la capture d'animaux en divagation*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
touristiques » réunie le 2 février 2026,*

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

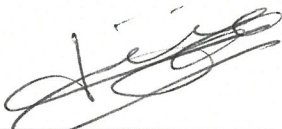

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤ **Fixe** le tarif des frais de capture ou de prise en charge sur la voie publique des animaux
en divagation à 50€ par animal et à 100€ en cas de récidive

➤ **Autorise** Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°061/2026 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE
AU FOOTBALL CLUB LA SUZE ROEZE

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
 Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
 6 mars 2026

Date de convocation :
 24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 15
 Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
 KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
 Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
 MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°061/2026 :

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

*Considérant la nécessité de mettre à disposition l'ensemble des locaux du Stade Daniel Soyer à La Suze
 Roëzé Football Club (LSR FC),*

*Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 2 février 2026,*



Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤Autorise Le Maire à signer la convention de mise à disposition l'ensemble des locaux du Stade
 Daniel Soyer à La Suze Roëzé Football Club (LSR FC).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.	
Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°062/2026 – SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE
AU FOOTBALL CLUB LA SUZE ROEZE

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°062/2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 2131-11, L. 2321-1 et l'article L2311-7,

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 portant définition des subventions,

Vu la délibération du conseil municipal n°015/2026 en date du 10 février 2026 attribuant les principales subventions aux associations,

Considérant les missions supplémentaires par l'association sur l'entretien du stade, et les dépenses afférentes à celles-ci,

Considérant le souhait de la Municipalité d'accompagner l'association dans le cadre de ces activités,

Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et touristiques » réunie le 23 février 2026,

Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,




Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

➤Approuve l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 4 000,00 Euros Football Club La Suze Roëzé pour l'année 2026.

➤Autorise Monsieur le Maire à verser ladite subvention.

➤Précise que cette subvention est imputée au compte correspondant du budget 2026 de la ville.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AULIERES
	 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°063/2026 – TARIFS POUR LOCATION DES SALLES DE REUNION

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
 publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
 Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
 Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
 Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
 Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
 6 mars 2026

Date de convocation :
 24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
 Présents : 15
 Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
 BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
 à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
 KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
 Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
 MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

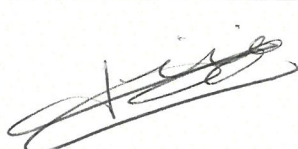

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
 Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°063/2026 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-29,
 Vu la délibération du conseil municipal n° 146/2025 en date du 18 novembre 2025,
 Après avis de la commission « Finances, Administration Générale, Activités économiques et
 touristiques » réunie le 23 février 2026,
 Ayant entendu l'exposé de Caroline ROTON-VIVIER,
 Après en avoir délibéré,
 Le Conseil Municipal,
 A l'unanimité,*

Abroge et remplace la délibération n°146/2025 en date du 18 novembre 2025

- **Fixe le tarif des des salles de réunion municipales comme suit :**
 - **Journée : 43,33€ HT soit 52,00€ TTC**
 - **Demi-journée : 21,66€ HT soit 26,00€ TTC**
- **Précise qu'au-delà d'une utilisation de plus de 4 heures, le tarif applicable sera celui de la journée.**
- **Précise que la location des différentes salles de réunion communales est gratuite pour les associations communales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, Syndicats Intercommunaux et Associations Cantonales dont la commune est adhérente ainsi que pour les réunions politiques.**
- **Dit que ce tarif est applicable à compter de ce jour.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°064/2026 – CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE
CHALEUR URBAIN-AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Délibération n°064/2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

*Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1.1, R.2123-4 et
R.2123-5,*

*Considérant le projet de création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur urbain sur la
commune de La Suze sur Sarthe,*

*Vu la délibération n°009/2025 du 21 janvier 2025 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la
création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur urbain au groupement AKAJOULE pour un
montant d'honoraires de 5,20% du montant des travaux soit un forfait provisoire de rémunération
de 107 420€ HT soit 128 904€ TTC*

*Vu la délibération n° 119/2025 du 7 octobre 2025 approuvant l'avenant n°1 dont l'incidence
financière est une plus-value de 9 198,80€ HT au marché de Maîtrise d'œuvre,*

*Vu la proposition d'avenant n°2 visant à rémunérer la constitution et le suivi d'une demande de
Permis de construire modificatif comprenant :*

- la modification de la limite parcellaire du projet,
- le déplacement d'une place de stationnement PMR,
- une modification de toiture au regard de la réglementation ICPE,
- le déplacement des conduits de fumées décidé en phase ACT.

dont l'incidence est une plus-value de 1250,00€HT,

Ayant entendu l'exposé de Pascal BRETON,

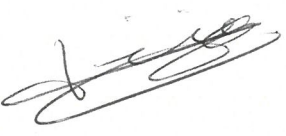


Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **Accepte** la proposition d'avenant n°2 au marché de Maîtrise d'œuvre « création d'une
chaufferie bois et d'un réseau de chaleur urbain » présentée par le groupement AKAJOULE dont
l'incidence financière est une plus-value de 1 250,00€ HT.

➤ **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°2 à intervenir et toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°065/2026 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN**

*L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire*

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER, Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice



Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°065/2026 :

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2008-50 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable
aux collectivités territoriales et établissements publics,
Vu les articles L.512-6 à L.512-17 du Code Général de la Fonction Publique,
Considérant le départ en retraite de la responsable Ressources Humaines,
Considérant que l'agent amené à la remplacer ne sera pas disponible avant le départ de la
responsable Ressources Humaines pour permettre une période de « tuilage »
Vu le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de communes du Pays
Sabolien pour l'organisation d'une période de tuilage entre la responsable Ressources Humaines qui
fait valoir son droit à la retraite et sa remplaçante,
Ayant entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,*

➤Approuve la convention de mise à disposition de personnel de la Communauté de communes du Pays Sabolien pour assurer une période de tuilage avec la responsable Ressources Humaines qui fait valoir son droit à la retraite et sa remplaçante.

➤Autorise le Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°066/2026 – AVENANT AU MARCHÉ «ASSURANCES»
LOT N°2 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES

L'an deux mil vingt-six, le deux mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance
publique, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel D'AILLIERES, Maire

Emmanuel D'AILLIERES, BRETON Sabrina, COYEAUD Jean-Marc, GUILLAUMET
Annick, ~~LUSSEAU Patrick~~, DELAHAYE Delphine, BRETON Pascal, ROTON-VIVIER
Caroline, GEORGES Jean-Claude, SEPTSAULT Annick, FAGES Philippe, ~~ALINE~~
~~Maïthé~~, CORVAISIER Patrick, FRANÇAIS Sophie, ~~BOUCHERON Mathieu~~, PIQUET
Béatrice, ~~HONORE Benoit~~, VHEL Bruno, ~~DUPUY Guillaume~~, ~~REQUENA-CARRE~~
~~Maïté~~, ~~PARIS Emmanuelle~~, ~~MOREAU Nicolas~~, ~~LEVOYÉ Alexandra~~, KEROUANTON
Mikaël, ~~HENRY Yoann~~, ~~OLIVIER Patrice~~, Conseillers municipaux.

Mis en ligne le :
6 mars 2026

Date de convocation :
24 février 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 26
Présents : 15
Votants : 21

Membres excusés : Maïthé ALINE donne pouvoir à Pascal BRETON, Mathieu
BOUCHERON donne pouvoir à Jean-Marc COYEAUD, Benoit HONORÉ donne pouvoir
à Annick GUILLAUMET, Maïté REQUENA-CARRE donne pouvoir à Mikaël
KEROUANTON, Alexandra LEVOYÉ donne pouvoir à Caroline ROTON-VIVIER,
Patrice OLIVIER donne pouvoir à Sabrina BRETON

Membres absents : Patrick LUSSEAU, Guillaume DUPUY, Emmanuelle PARIS, Nicolas
MOREAU, Yoann HENRY

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-5 du Code Général des Collectivités
Territoriales, Patrick CORVAISIER a été élu Secrétaire de Séance.

Délibération n°066/2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la délibération n°114/2021 en date du 16 novembre 2021 attribuant le marché Assurances lot
n°1 - « Dommages aux biens et risques annexes » avec la Compagnie GROUPAMA CENTRE
MANCHE*

Vu le contrat d'assurances conclu avec GROUPAMA,

*Vu l'avenant n°1 au marché « Assurance aux biens et risques annexes » adopté par délibération
n°093/2024 en date du 24 septembre 2024,*

*Considérant l'évolution tarifaire du contrat d'assurance « Dommages aux biens » suivant
l'évolution de l'indice FFB et patrimoine,*

Après avoir entendu l'exposé d'Emmanuel D'AILLIERES,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat d'assurances « Dommages aux biens et
risques annexes » à intervenir avec GROUPAMA CENTRE MANCHE pour prendre en
compte l'évolution tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,	
Le Secrétaire de séance, Patrick CORVAISIER	Le Maire, Emmanuel D'AILLIERES
